

Citer comme : « Entre affirmation de statut et désir de reconnaissance. Introduction au prestige » (Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal et Isabelle Sidéra), dans : Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal, Isabelle Sidéra (dir.), *Le Prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Paris, De Bocard, 2014, p. 9-21.

Entre affirmation de statut et désir de reconnaissance.
Introduction au prestige

Frédéric HURLET – Isabelle RIVOAL – Isabelle SIDÉRA

Résumé : Le prestige est un terme polysémique dans le langage courant au fort pouvoir d'évocation. Cette polysémie empêche qu'il soit directement opératoire pour les sciences historiques et sociales. Il n'existe pas un concept de prestige, mais des utilisations différentes d'une notion qui varient en fonction des approches théoriques adoptées, objets des débats actuels sur la stratification sociale. Tout en montrant qu'on ne peut le définir d'emblée comme concept, les auteurs croisent différentes étymologies du terme qui toutes révèlent sa dimension ambivalente. Ils en explorent ensuite les mécanismes : le prestige comme manière de transformer la richesse dans des sociétés où l'accumulation est perçue comme néfaste ; le prestige comme mesure de la réputation ; le prestige enfin comme expression de la confiance entre les membres d'une société différenciée. Cette introduction s'achève sur une interrogation quant à la manière dont le prestige se manifeste dans les sociétés démocratiques contemporaines.

Mots-clés : Prestige, étymologie du prestige, richesse, distinction, stratification sociale, réputation, ostentation.

Abstract: Prestige is a polysemous and powerfully evocative term in everyday language. The polysemic nature of this notion prevents immediate use by historical and social sciences. There is no concept of prestige, but different uses that vary according to different theoretical approaches. These approaches are the object of current debates on social stratification. While showing that prestige cannot be defined as a concept from the outset, the authors explore the multiple etymologies of the word which reveal its entire ambivalent dimension. They present the social mechanisms involved in its fabric: prestige as a way to transform the societies where wealth accumulation is perceived as harmful; the prestige as a measure of reputation; and finally, prestige as an expression of trust between members of differentiated societies. The introduction ends with a question about how the prestige is expressed in contemporary democratically oriented societies.

Keywords: Prestige, etymology of prestige, wealth, distinction, social stratification, reputation, ostentation.

Le prestige fascine autant qu'il séduit. Il intrigue autant qu'il irrite parce qu'il est protéiforme et ne se laisse pas facilement ni simplement définir. Il apparaît dans un premier temps comme un terme polysémique qui fait partie du langage courant et peut être également utilisé comme un concept directement opératoire dans le domaine des sciences humaines et sociales. Attaché à des personnes comme à des groupes sociaux, à certains métiers ou modes d'occupation, à des lieux ou encore des objets, il s'entend d'ordinaire comme une valeur que l'on attribue à quelqu'un ou quelque chose et qui le distingue. Un surplus, un rayonnement. Il est à ce titre indissociable des idées d'une société donnée sur ses modes de différenciation, que l'on peut choisir de considérer comme stratification, échelle de statut, hiérarchie ou inégalité sociale. Bref il s'apparente à une manifestation ou un indice de ce que Durkheim désignait comme les « représentations ». Le prestige n'est donc pas un phénomène homogène et il en existe plusieurs conceptions. Il peut être envisagé comme un attribut des individus ou du statut social (l'ordre social et la hiérarchie des théories d'inspiration fonctionnaliste) ou considéré comme dimension de l'action humaine, dans le sens où prestige est la finalité même de l'action à travers le déploiement de stratégies dans le but d'en acquérir. Plus généralement, il se donne comme mesure d'évaluation des acteurs et des actions dans un univers de relations défini par sa dimension compétitive (sociologies d'inspiration wébérienne).

Les deux conceptions se croisent dans le présent volume. Réfléchissant à partir des traces matérielles, comme la qualité de l'investissement technique des objets, la rareté des matériaux et la distance aux sources d'approvisionnement, la visibilité, la monumentalité de la tombe dans l'espace funéraire et la richesse de son viatique, les approches archéologiques ont fait de la notion de biens de prestige le signe le plus représentatif d'une construction sociale pyramidale. Soulignant la matérialité du prestige, celui-ci est clairement compris comme un attribut d'accumulation sociale : savoir technique spécialisé, rareté et richesse, symbolisme attaché à la valeur guerrière, etc. (E. Luneau, L. Phialon, A. Cristina et D. Dehouve). Ce modèle des biens de prestige a largement été utilisé comme modalité d'explication de l'origine des inégalités sociales¹, de l'institution de la hiérarchie et de l'émergence des phénomènes princiers. La relation d'adéquation entre biens de prestige et institutions du pouvoir est aujourd'hui l'objet d'un débat, nourri ci-après par R. Hadad et R. Angevin, qui en questionnent le caractère opératoire. L'une des manières d'y parvenir, explorée notamment par Chr. Mazé, consiste à considérer le bien de prestige non plus comme marqueur de différence *stricto sensu*, mais selon qu'il est impliqué dans une économie du prestige dont on peut suivre les circulations, contrôlées qu'elles sont par un pouvoir centralisé qui procède à leur encodage culturel et symbolique. L'étude des vases en pierre du IV^e millénaire d'Égypte donne, par ailleurs, l'illustration éclatante de l'instabilité du statut d'un même objet, tour à tour objet de luxe, bien de prestige, cadeau prestigieux, marchandise, auquel seul le contexte d'acquisition donne, en définitive, la valeur. La valeur de l'objet est d'ailleurs source de tension, si l'on en croît l'analyse de L. Phialon sur l'évolution des viatiques funéraires de Mycènes. Ainsi, la transmission d'un patrimoine vénal à la descendance est privilégiée, à l'Helladique récent, sur la constitution de riches dépôts funéraires qui prévalait à l'étape chronologique antérieure, entraînant la perte définitive de biens coûteux. Belle illustration du transfert des outils du prestige entre les mondes des vivants et des morts !

¹ Pour une discussion des théories archéologiques sur la fondation de l'inégalité sociale, voir PRICE & FEINMAN, 1995.

Ce débat sur les conceptions du prestige-attribut opposées au prestige caractéristique de l'action humaine est également largement développé autour de la notion d'élite, utilisée précisément pour échapper aux déterminations par la classe, l'état ou le statut, aux frontières plus normatives². Aussi convient-il d'entendre par élite ou caractéristique de l'élite « ce qui est le plus prestigieux ou le plus privilégié dans chaque segment donné de la société »³. Cette conception « fluide » du prestige comme modalité d'évaluation située dans différents lieux de toute société et non exclusivement attaché à l'institution d'un pouvoir politique plus ou moins centralisé a profondément renouvelé les approches de la stratification sociale dans les sociétés antiques. Julien Zurbach a souligné récemment que l'on parlait désormais plus volontiers d'élite et de prestige que d'aristocratie, de compétition que de modes de distinction entre citoyens (qui entrent dans le jeu du prestige) et esclaves (qui en sont exclus)⁴. Il plaide de ce fait pour un retour de balancier vers une meilleure prise en considération de la dimension juridique et collective contre les approches comportementales, auxquelles il reproche de faire une part trop importante aux individus : en somme de revenir à l'étude de la distinction plutôt que du prestige.

Cette remarque pointe vers le second point de débats traversant les études sur la notion de prestige. Il porte plus spécifiquement cette fois sur la caractérisation même du prestige, qui devrait être considéré soit comme une réalité de structure tels l'attribution de positions d'autorité ou l'octroi de privilèges et de récompenses, soit au contraire comme production d'évaluations subjectives, et souvent contradictoires, sur les positions et les enjeux de la compétition selon une échelle de valeurs déterminée. De la différence entre ces deux conceptions découle un certain nombre de notions connexes dans lesquelles le prestige entre en considération⁵ et que l'on trouvera discutées dans le volume :

- l'accomplissement ou la réussite par la compétence, comme réalisation individuelle objective qui oriente l'action vers l'ascension sociale et se concrétise par l'accession à un certain statut ;
- la déférence comme manifestation dans les processus interactionnels du prestige envers une position de prééminence ou un statut⁶ ;
- l'honneur comme valeur sociale normative organisant la compétition⁷ ;
- le charisme comme prestige attaché à l'individu qui réalise l'incarnation de valeurs permettant de fonder ou de légitimer un ordre⁸.

Cette tentative synthétique pour tenter de caractériser la notion de prestige et l'usage qui en est fait par les sciences humaines et sociales en souligne la polysémie, la polymorphie et la labilité. Pour bien mesurer la puissance d'évocation du prestige, il faut tout d'abord en rappeler l'ambivalence étymologique, entre éclat et illusion.

² Sur les élites, cf. pour le haut Moyen Âge l'état des lieux réflexif de Fr. BOUGARD, G. BÜHRER-THIERRY et R. LE JAN 2013.

³ LENSKI 1966, p. 78.

⁴ ZURBACH 2013.

⁵ WEGENER 1992.

⁶ Sur la notion de déférence, voir SHILS 1968.

⁷ La littérature sur la notion d'honneur est volumineuse. Pour une approche de l'honneur en tant que système de valeur, voir PITT-RIVERS (1977) 1997.

⁸ Cette conception fait pleinement écho au travail de DUMONT (1979) sur la hiérarchie et le système des castes ou au travail de JAMOUS (1981) sur l'opposition entre système compétitif de l'honneur et ordre de la *baraka*.

Dans la mesure où le colloque annuel de la MAE est par nature une entreprise scientifique pluridisciplinaire et comparatiste, nous avons beaucoup à apprendre de l'origine même du terme français prestige et des choix qui ont été faits dans d'autres contextes linguistiques et historiques pour désigner de façon plus ou moins équivalente une telle notion.

Ambivalences du prestige : l'enquête terminologique et étymologique

Le mot français prestige et les formations linguistiques proches utilisées dans de nombreuses langues européennes (« prestige » en anglais et allemand, « prestigio » en italien et espagnol, « prestígio » en portugais) ont été formés à partir d'une racine latine dont on connaît différentes dérivations : le substantif féminin *praestigia*, utilisé d'ordinaire au pluriel et désignant soit un événement exceptionnel assimilé à un prodige⁹, soit ce que nous appelons « le charlatanisme », « l'imposture », « l'artifice », « l'illusion »¹⁰ ; le substantif neutre *praestigium*, qui n'est toutefois pas attesté avant l'Antiquité tardive, et plus rarement que la version au féminin pluriel¹¹ ; le verbe *praestringere*, qui signifie « captiver », « serrer intensément », et qui renvoie à la racine *string-* et au préfixe *prae-*¹² ; on pourra ajouter toute une série de termes dérivés tels que l'adjectif *praestigiosus*¹³ (« qui fait illusion », « trompeur »), les substantifs *praestigiator*¹⁴ (« jongleur », « charlatan », « imposteur ») et *praestigiatrix*¹⁵ (« trompeuse ») ou encore les verbes *praestigiare* et *praestigiari*¹⁶ (« faire des tours de passe-passe »). Une telle recherche terminologique est capitale, dans le sens où elle montre que le sens actuel et commun du mot prestige est le résultat d'une évolution sémantique qui a conduit à privilégier sa valeur positive et sociologique de distinction, liée à toute forme de pouvoir. Mais il faut y ajouter d'autres connotations, pas nécessairement négatives, qui mettent en avant d'autres caractéristiques tels que la dimension magique et surnaturelle, le phénomène de l'enchantement, la séduction ou l'attraction que suscite par exemple une personne, un groupe de personnes ou un objet, mais aussi la tromperie¹⁷. La multiplicité des

⁹ Cf. AULU GELLE, X, 12, 6 où le terme *praestigiae* est juxtaposé à l'emploi de *portentum* (signe miraculeux, prodige) pour décrire des phénomènes supranaturels.

¹⁰ Cf. PLAUTE, *Capt.*, 524 ; CICERON, 2 *Verr.*, IV, 53 ; *Rab.*, 35 ; *Ac.*, II, 45 ; *Nat.*, III, 73 ; VALERE MAXIME, VII, 3, 4.

¹¹ Cf. SAINT JEROME, *Ep.*, 57, 2.

¹² Comme dans la formule *praestringere oculos* (« captiver le regard ») : PLAUTE, *Mil.*, 4 ; VARRON, *Men.*, 30 ; CICERON, *Vat.*, 25 ; TITE-LIVE, XL, 58, 4). C'est la racine *string-* qui explique pourquoi on peut rencontrer aussi bien *praestigia* et *praestigium* que *praestrigia* ou *praestigrium* (par exemple sur les manuscrits de la lettre de saint Jérôme citée à la note précédente).

¹³ AULU GELLE, VI, 14, 11 ; VIII, 10 ; ARNOBE, *Nat.*, I, 53.

¹⁴ PLAUTE, *Amph.*, 830 ; *Cist.*, 297 ; *Aul.*, 630 ; *Poen.*, 1125 ; APULEE, *Florilèges*, 18 ; SENEQUE, *Ep.*, 45, 8.

¹⁵ PLAUTE, *Amph.*, 782 ; *Truc.*, 134 ; MARTIANUS CAPELLA, IV, 424.

¹⁶ Cf. la définition de ce verbe par le grammairien DOSITHEE, *Gramm.*, 71, 13.

¹⁷ Pour une critique d'une analyse sociologique du prestige qui se contenterait de « penser le prestige comme problème social pris dans la seule logique de l'intérêt et du pouvoir sans repenser ou remettre en jeu des notions fondamentales comme le désir, l'amour et l'imagination », cf. CARNEVALI 2008, p. 305-322.

significations du terme prestige n'est pas aussi paradoxale qu'il y paraît à première vue. La recherche à tout prix du prestige génère des attitudes et des stratégies sociales qui relèvent de l'artifice lorsque les prétentions sociales sont excessives et que l'écart est par exemple trop grand entre le statut social d'un individu et l'énergie qu'il déploie pour se faire passer pour ce qu'il n'est pas.

Pour le monde antique, l'un des meilleurs exemples de la tension entre la réalité et l'apparence constitutive du prestige est le comportement du riche affranchi Trimalcion dans le *Satiricon*, œuvre du I^{er} siècle ap. J.-C. attribuée à Pétrone. Ce parvenu est connu pour avoir fait preuve d'une ostentation disproportionnée afin de faire oublier, sans succès, le fait qu'il avait été jadis un esclave. Le Banquet de Trimalcion est à ce titre le point culminant d'un récit qui se moque avec cruauté des rêves de prestige d'un affranchi. Il en ressort que tout n'y est que vanité et faux-semblant : le décor, les propos du personnage, jusqu'aux mets servis qui sont apprêtés de manière à dissocier la nature et la forme et à présenter ainsi de la viande comme étant du poisson ; comme le dit Trimalcion lui-même, le cuisinier est l'homme le plus précieux au monde. Il ajoute : « Tu n'as qu'à vouloir. D'une vulve de truie il fera un poisson ; de lard, un ramier ; d'un jambon, une tourterelle ; d'une hanche, une poule. Aussi lui ai-je donné un fort joli nom de mon invention : on l'appelle Dédale »¹⁸. Ou l'art de perdre l'autre en lui faisant prendre des chemins sinueux... Cette réflexion gastronomique véhicule une image qui résume à elle seule la quête éperdue de reconnaissance de Trimalcion, prêt à enjoliver la réalité et à la déformer pour donner à voir aux autres ce qu'ils attendent d'un homme occupant une certaine position. Tout aussi édifiant est la légende du procès qui opposa Apollodore, l'héritier présomptueux de Pasion un riche banquier athénien, et Phormion son esclave, chargé de poursuivre l'activité de prêt de son maître (Fr. Mari).

Les exemples qui précèdent sont un condensé de ce que peut être le prestige lorsqu'il n'est qu'une illusion manipulatrice. Cependant, l'ambivalence peut aussi pencher explicitement vers ce sens premier du terme, puisque l'illusion et la magie peuvent être des facteurs de prestige pour qui est en mesure de les maîtriser et de les transformer en don miraculeux pour leur communauté. C'est à l'étude de l'économie des amulettes sacrées et des moines « prestidigitateurs de la forêt » que B. Formoso consacre son propos en campant le prestige dans son sens premier de magie.

Les Romains utilisaient d'autres termes que *praestigiae* ou *praestigium* pour exprimer cette fois la connotation positive du prestige. Cet état de fait, incontestable, rend l'enquête plus complexe en posant le problème classique de l'adéquation même de concepts contemporains à des sociétés anciennes fonctionnant selon d'autres structures politiques, institutionnelles, sociales, culturelles et plus généralement mentales. Il faut se rendre compte que les mots ne peuvent être considérés comme de simples traductions de concepts tels que le prestige, voire uniquement comme des vecteurs d'idées. Ils sont en effet inséparable de l'idée exprimée renvoyant dans chacune des langues utilisées à une signification unique faite de multiples nuances qui expliquent qu'on ne trouvera jamais dans aucune langue un équivalent exact de notre terme prestige. N'oublions pas non plus que la notion peut préexister au mot. L'énoncé de ces multiples difficultés ne signifie pas qu'il faille renoncer à parler de prestige par exemple pour qualifier la position d'Auguste, à moins d'obliger tout historien de Rome à parler ou écrire en latin pour parler de réalités romaines, mais la part inévitable d'anachronisme dans toute forme de discours qui se veut historique doit être à la fois recherchée et maîtrisée.

¹⁸ Pétrone, *Satiricon*, 70.

On se demandera tout d'abord comment l'idée du prestige était exprimée autrement qu'en français. Il faut reconnaître que l'équivalence entre les langues n'est jamais simple, ni surtout mécanique. Les Grecs utilisaient par exemple de nombreux substantifs : τιμή¹⁹, mais aussi ὄξϊωμα²⁰, φρόνημα²¹ ou encore toute une série de mots composés tels que μεγαλοφροσύνη, φιλοδοξία, φιλοτιμία ... Dans la Rome de la fin de l'époque républicaine et du début de l'époque impériale, l'éventail des mots désignant en latin ce que nous entendons par prestige était tout aussi large. Plusieurs articles analysent dans ce volume les attestations et les significations de *dignitas*, *auctoritas*, *honor*, *fama*, *gloria* et *maiestas*, ainsi que les nuances qui existent entre ces termes et qui sont étroitement liées au contexte (Chr. Badel, J.-Fr. Thomas)²². Une des erreurs les plus remarquables commises par le plus grand historien de l'Antiquité du XIX^e siècle, le savant allemand Theodor Mommsen, porte précisément sur la difficulté qu'un philologue, pourtant averti, a rencontrée lorsqu'il a été conduit à proposer une traduction latine d'ὄξϊωμα, utilisé pour désigner la supériorité de la position d'Auguste. Ce terme apparaît dans la traduction grecque de la version bilingue des *Res Gestae* d'Auguste – le bilan politique diffusé à titre posthume à la mort de ce dernier²³ –, gravée sur les parois du temple de Rome et d'Auguste d'Ancyre (l'actuelle Ankara), mais une lacune sur une autre partie de l'inscription qui reproduit la version latine officielle ne permet précisément pas de savoir quel substantif latin fut ainsi traduit. Or il s'agissait d'un passage capital qui fait référence à un des fondements du pouvoir d'Auguste en indiquant que si celui-ci n'a jamais eu plus de pouvoir (*potestas*) que chacun de ses collègues, il l'a emporté sur tous par son ὄξϊωμα²⁴, c'est-à-dire par ce que le français qualifierait de prestige. En (bon) épigraphiste, Mommsen a jugé bon de procéder à une rétroversion latine et il a opté pour le substantif *dignitas*²⁵. À tort, car la mise au jour dans les années 1920 à Antioche de Pisidie de nouveaux fragments de la version latine a montré qu'Auguste avait parlé dans ce contexte de son *auctoritas*²⁶. Ce fut là une découverte capitale qui a ouvert une nouvelle voie en y reconnaissant la notion centrale d'un nouveau régime fondé sur la prééminence du *princeps*²⁷. Il est ainsi révélateur que le plus grand historien français de l'Antiquité romaine de la seconde moitié du XX^e siècle, Claude Nicolet, ait choisi de faire du prestige le fondement de la supériorité d'Auguste dans une des rares études qu'il a consacrées à la figure du fondateur du

¹⁹ Cf., *exempli gratia*, XENOPHON, *Cyr.*, III, 3, 2 ; *Mém.*, II, 1, 33 ; PLATON, *Leg.*, 738e ; DION CASSIUS, 52, 20, 3.

²⁰ Cf., *exempli gratia*, THUCYDIDE, I, 130 ; II, 34 et 65 ; IV, 86 ; VI, 15 ; XENOPHON, *An.*, VI, 1, 28 ; *Res Gestae Diui Augusti*, 34, 3.

²¹ Cf., *exempli gratia*, THUCYDIDE, II, 43 ; PLATON, *Leg.*, 865d ; ARISTOTE, *Pol.*, 1313b.

²² Voir également études de M. Jacotot qui ont établi une équivalence entre le terme latin d'*honor* et le concept bourdieusien de « capital symbolique » (JACOTOT 2012 et 2013).

²³ Sur ce document capital pour comprendre la nature du régime fondé par Auguste, le Principat, voir les deux éditions récentes de SCHEID 2007 et de COOLEY 2009.

²⁴ *Res Gestae Diui Augusti*, 34, 3.

²⁵ MOMMSEN 1883.

²⁶ L'*editio princeps* des nouveaux fragments de la version latine d'Antioche remonte à la publication de RAMSAY et von PREMERSTEIN 1927.

²⁷ Parmi les historiens qui valorisent la notion d'*auctoritas*, on citera GAGE 1935 et 1977 ; MAGDELAIN 1947 et récemment FERRARY 2001, p. 101-154.

Principat romain et à la mise en place des pouvoirs impériaux²⁸. Une telle analyse repose précisément sur l'équivalence qu'il a établie entre la notion latine d'*auctoritas* – qu'il présente comme « le mot clé du nouveau régime » – et le terme de « prestige », utilisé à neuf reprises pour définir « un pouvoir de contrôle et d'arbitrage supérieur »²⁹.

L'erreur de Mommsen est de celles qui s'expliquent par la difficulté à trouver en latin un terme unique et univoque renvoyant à la supériorité sociale et morale d'un individu. Cette pluralité terminologique est en soi significative si l'on juxtapose à l'*auctoritas* d'Auguste la *dignitas* dont la défense fut invoquée par Jules César dans ses *Commentaires* pour justifier le franchissement du Rubicon et le déclenchement de la guerre civile³⁰. Elle souligne la nécessité de contextualiser l'emploi de tous les termes renvoyant peu ou prou au prestige.

Un processus de transformation

La question de la transformation des surplus tangibles et de la richesse est à l'origine de notre réflexion qui s'insère, rappelons-le, dans un triptyque initié par une interrogation sur la monnaie et ses hybridations, poursuivie par une exploration des manifestations de la richesse dans les sociétés³¹. Ces travaux ont montré que la circulation des richesses est en général le marqueur social principal de la gradation des statuts dans les sociétés humaines, sachant que l'étalon de valeur peut être incommensurable comme dans le cas de référents cosmiques ou sacrés ou, au contraire, commensurable, telle la monnaie comme valeur d'échange universelle dans nos sociétés³². L'analyse de Michel Aglietta³³ a proposé de considérer la monnaie dans la perspective maussienne de la circulation généralisée des dettes – l'échange des dons et des contre-dons – comme fondement de la cohérence des liens sociaux. Ceci explique que l'accumulation de richesse est souvent dénoncée comme néfaste et fait courir le risque de l'infamie, comme le rappelle J.-Fr. Thomas. L'acquisition de prestige par la consommation ostentatoire, voire somptuaire (A. Cristina), la dilapidation (M. H. Dziubinska), la redistribution afin de gagner des clientèles apparaît alors comme une modalité privilégiée de transformation de la richesse.

Le prestige est alors la mesure de la dette sociale ainsi ouverte, sous forme de « reconnaissance » et de la réputation dès lors que la reconnaissance circule. Il a pu être ainsi présenté, dans la lignée des travaux de Bourdieu, comme un « capital social », qui désigne « l'ensemble des ressources actuelles et potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance et de reconnaissance mutuelle »³⁴. Egon Flaig montre d'ailleurs comment, au travers du cortège de funérailles de l'aristocrate

²⁸ Claude Nicolet est reconnu comme un spécialiste des républiques romaine et française.

²⁹ NICOLET 1967, p. 57-77.

³⁰ César, *BG*, I, 7.

³¹ PION & FORMOSO 2012 ; BAROIN & MICHEL 2013.

³² Cf l'introduction de PION & FORMOSO, 2012.

³³ AGLIETTA 2012.

³⁴ BOURDIEU 1994, p. 116-123 et 187-189 ; 2000, p. 348-376 et 2001, p. 295.

romain le capital de renommée familial mémorialisé est exhibé. La *pompa funebris* met en scène à chaque décès les effigies des ancêtres ayant triomphé ou accédé aux charges du *cursus honorum*. Dans ces conditions, le prestige devient, selon Flaig, un « capital [familial] symbolique figé et même fixe », et pour cela rendu visible. De même, dans les sociétés plus anciennes, les parades funèbres ostentatoires accompagnaient-elles probablement l'enfermement des richesses et des insignes de statut dans une tombe, ayant pour fonction l'exposition du classement social de celui qui n'est plus (E. Luneau, L. Phialon).

On ne construit pas une renommée ou une réputation par soi-même. Cela ne peut se faire que dans une réalité intersubjective, qui a besoin du regard et de la parole des autres. Le prestige n'a d'existence qu'à la condition d'être reconnu par tout ou partie d'une communauté. C'est pour cette raison que dans l'Antiquité classique, le terme grec de δόξα et le substantif latin *fama*, qui désignent à la fois la réputation, la renommée et les bruits colportés à propos de telle personne, sont étroitement associés au prestige de l'individu ou à son absence. Le prestige doit être visible pour produire tous ses effets. Cette visibilité se situe à l'échelle de l'espace public, étant entendu que la frontière entre public et privé est opérante dans les sociétés étudiées dans ce livre sans correspondre à la perception contemporaine. C'est ainsi que la réception par un sénateur romain, dans sa propre maison, d'un nombre plus ou moins élevé d'individus (amis, clients, etc.) dans le cadre de la salutation matinale, loin de relever de la sphère privée, est un acte public qui lui permet de tenir son rang et de graduer son prestige selon que l'on constate une plus ou moins grande affluence (Chr. Badel). La visibilité se traduit de bien d'autres manières : une représentation figurée comme l'érection dans un lieu fréquenté d'une statue d'un individu « renommé » (J. Israël) ; l'inscription, liée ou non à une statue, et il faut ici insister en particulier sur l'apport de l'épigraphie pour nous aider à identifier le prestige dans ses formes écrites (le texte) et matérielles (le support) ; la manière de se vêtir ; l'usage des couleurs selon des codes variables selon les époques et les lieux ; le discours prononcé devant une foule de gens pour défendre tel projet de loi ou faire l'éloge de tel membre de la famille décédé ; ou encore le nom même de l'individu à travers des stratégies qui conduisent à sa diffusion la plus large possible par différents moyens (nom gravé sur une ou plusieurs inscription(s) et mis en évidence par la taille plus grande des lettres par rapport au reste de l'inscription, nom donné par un individu à des esclaves qu'il a affranchis et d'autant plus diffusé que les affranchissements ont été nombreux, jusqu'au cas extrême tel celui de l'empereur romain dont le gentilice se retrouve dans toutes les régions de l'Empire).

L'on trouvera dans la contribution de C. Thiel *a contrario* l'idée, à la fois paradoxale et intéressante, que le prestige peut reposer dans certaines circonstances sur l'anonymat ou du moins sur un affichage spécifique de celui-ci ; ceci dans une société christianisée qui doit trouver un équilibre nécessairement fragile pour les membres des élites entre la nécessité d'une visibilité sur terre de leur vivant et l'espoir du salut divin après leur mort. Il faut y voir une référence à une forme d'invisibilité que l'on qualifie de réserve d'invisibilité et dont tout pouvoir a besoin à plus ou moins grande échelle selon les contextes³⁵. Il faut y voir aussi un autre mécanisme du prestige, que la conformité normative garantit, sur l'appui de manifestations aussi antinomiques que le faire-savoir dans l'ostentation ou l'anonymat. Nous touchons là aussi aux valeurs du prestige et à la variété de leur

³⁵ Cf. à ce sujet JEHNE 2005 et BROWN 1996.

registre formel. L'analyse développée par E. Gobin sur la fabrication rituelle des officiants *babalao* dans les religions afro-cubaines illustre pleinement la force de distinction que permet le secret lors de l'initiation mis en scène, voire exposé devant ses destinataires pour conférer le prestige nécessaire à la fonction.

Ainsi, la richesse permet certainement de faire face à ses obligations sociales, mais le prestige se manifeste en définitive comme un art du savoir « faire face », d'affirmer une image de soi reconnue et de la préserver. Il est bien dimension de virtuosité sociale pour celui qui « sait faire ». Il en va ainsi des spécialistes du rituel ou de l'écriture, les scribes, dont le savoir exclusif garantit ou étend le prestige (E. Gobin, J.-J. Glassner). Il l'est aussi pour celui qui « sait parler ». La parole ou plutôt l'art de la parole compte également au nombre des savoir-faire conférant du prestige dans des sociétés qui sont fondées, comme dans l'Antiquité, sur l'usage de la rhétorique et qui utilisent le discours autant comme un moyen de convaincre les foules que comme un mode d'autoreprésentation (J.-M. David). Quand ils sont reconnus avant l'action, ces savoir-faire ou savoir-être deviennent alors panache : il peut s'agir de la distinction comme classe « naturelle ». Le cas de la citoyenneté, qui est un statut à part entière indiquant l'appartenance à une communauté déterminée, est particulièrement intéressant : en tant que citoyen, un individu jouit d'un prestige qui se manifeste par des pratiques sociales déterminées par le contexte chronologique et géographique (A. Duplouy).

Finalement, la notion de « civilisation » désigne bien ce que les hommes conçoivent généralement comme accomplissement de tout ce qui est prestigieux : être civilisé ou accéder à la civilisation s'entend par opposition au frustre, au sommaire, au non-différencié. Il est intéressant de commenter à ce titre le modèle « sociologique » développé par Ibn Khaldûn. Dans sa *Muqaddima*, le philosophe arabe du XIV^e siècle développe en effet un modèle cyclique de conquête, d'établissement et de déclin du pouvoir fondé sur l'opposition entre le monde des tribus (*badawa*) et la civilisation urbaine (*hadâra*). Dès lors qu'il conquiert la ville et s'établit, le chef tribal se pare d'une souveraineté que l'arabe rend par deux termes : celui de *mulk* qui est attribué au *malik*, le roi, et celui de *jâh* qui est « être-là », « être-pour-les-autres », souveraineté dans sa dimension d'affichage³⁶. Or ce sont ces besoins d'affichage de la souveraineté par un mode de vie raffinée qui requiert le développement des savoir-faire spécialisés que sont l'artisanat et la production d'un savoir scripturaire. Comme le montre J.-J. Glassner, l'écriture a joué un rôle au moment de son invention en tant qu'outil de distinction dont les élites se sont emparées, car sa maîtrise conférait une supériorité politique et sociale. Dans ce modèle, *jâh* comme manifestation du prestige est la manifestation de cette fonction essentielle du développement de la civilisation qu'est la hiérarchisation sociale. En contrepartie, pour ce maintenir, le souverain doit renoncer à l'énergie produite dans la solidarité tribale, ce qui finit par l'affaiblir et le soumettre à la conquête. Selon ce modèle, le prestige ne s'institutionnalise jamais et demeure soumis à l'exercice de la violence.

Prestige et (est) confiance

³⁶ Pour une analyse du *jâh* dans la sociologie khaldûnienne, voir CHEDDADI 1980 ; et pour une lecture des espaces impériaux à la lumière du modèle khaldûnien, voir MARTINEZ-GROS 2014.

Même quand il s'institutionnalise ou se routinise dans une position d'autorité, le prestige attaché à la réputation repose sur la confiance (Fr. Mari). Qu'il s'agisse de la réputation d'une personne ou d'un État, de la gloire attachée à la victoire sur le champ de bataille ou dans une arène sportive, de l'efficacité d'un remède, de la fiabilité d'un objet dans la réalisation d'une opération ou encore dans une institution universitaire pour délivrer un diplôme monnayable en emploi ou en statut, le prestige s'émousse et se dissipe dès lors que les promesses ne sont pas tenues. La magie du prestige ne suscite l'attrait que pour autant qu'elle ne soit pas frappée de « discrédit ». Cet impératif, rappelle J.-Fr. Thomas, est au fondement de l'encadrement législatif des dépenses de prestige réalisé à Rome. Les lois somptuaires visaient en effet à limiter les dépenses des notables pour leur permettre de garder leur rang, tout en encadrant la richesse par des valeurs morales. Car le risque est que le prestige s'étirole ou disparaisse tout simplement, phénomène qui aboutit à une forme de déchéance ou de déclassement social.

Songons par exemple à l'empereur romain qui intervenait parfois en donnant de l'argent à des familles sénatoriales désargentées par la perte de leurs patrimoines – foncier et financier – ou en payant leurs dettes³⁷. Cet exemple éclaire l'envers du décor et est intéressant à plus d'un titre : il montre tout d'abord que la richesse matérielle est dans ce cas inséparable de la notion de prestige (l'existence à Rome d'un cens inscrivant les individus dans des catégories déterminées en fonction de la somme déclarée est à ce titre fondamentale) ; il permet ensuite de définir en creux ce qu'était le prestige, car c'est au moment où le prestige d'un individu – en l'occurrence d'un aristocrate – est remis en cause que l'on assiste à des manifestations ou à des prises de décision visant à maintenir son rang, manifestations d'autant plus intéressantes pour l'historien qu'elles se devaient d'être visibles et qu'elles sont attestées par les sources parce qu'elles étaient de l'ordre de l'exceptionnel.

La recherche de la crédibilité est ainsi au cœur des stratégies organisant les confrontations électorales au XIX^e siècle, comme l'étudie avec précision A. Niess. Il se manifeste comme transfert d'un capital familial, souvent tissé sur la proximité dans la localité, vers le capital individuel d'un candidat qui en tire du prestige. Ainsi, à la différence des sociétés de l'honneur de l'Antiquité, la société bourgeoise européenne semble finalement plutôt relever de la « conception close du prestige » développée par Weber³⁸. Selon celui-ci, en effet, le prestige tel qu'il l'observe ne s'applique pas tant aux positions individuelles dans la hiérarchie sociale qu'il ne se déploie dans les agrégats sociaux ou groupe d'interconnaissance. Autrement dit, pour que le prestige joue son rôle d'opérateur de différenciation sociale, il faut que les membres des groupes spécifiques d'une société en partage une conception homogène. On ne fait pas confiance aux « nouveaux-riches ». Comme le montre Fr. Mari dans son analyse de la plaidoirie de Démosthène, le fils n'hérite pas du prestige du père, acquis par le faire. L'entretien du prestige par delà les générations se tient là au cœur du mécanisme de son acquisition. L'ancienneté est une notion primordiale, fondatrice du prestige. C'est d'ailleurs toute la charge du qualificatif « parvenu », qui incarne une revendication qui n'a pas la solidité de la durée.

³⁷ Cf. à ce sujet la monographie récente de KLINGENBERG 2011.

³⁸ WEBER [1921] 1995.

Excellence et popularité : formes contemporaines du prestige ?

Il convient alors pour finir de nous interroger sur les conceptions contemporaines du prestige. Autrement dit, le prestige est-il attaché à un type historique de société ou se retrouve-t-il sous des formes équivalentes partout où s'observent des systèmes de stratification sociale et des modalités de différenciation ? Il est courant en effet de distinguer les sociétés aristocratiques des sociétés bourgeoises en contrastant leurs pratiques de consommation, d'utilisation des surplus et d'affichage de la richesse. Norbert Elias a établi la formule selon laquelle « on ne peut à la fois dépenser et accumuler »³⁹. Les sociétés de cour seraient dépensières parce qu'elles indexent leurs dépenses sur des enjeux symboliques. Les sociétés de capitalisme bourgeois et marchand maintiendraient leur consommation en dessous du niveau de leurs revenus pour être en mesure de réinvestir le surplus. B. Deschanel discute ce modèle en montrant que les pratiques de consommation des bourgeois s'apparentent bien souvent à des dépenses en vue d'acquérir du prestige. Si les pratiques de consommation ne sont pas aussi révélatrices d'une différence, les conceptions attachées au prestige et leur mise en œuvre peuvent être fortement contrastées, sur la base d'un modèle wébérien. G. Augustins en a proposé une modélisation basée sur la considération des modes de vie⁴⁰. L'aristocrate est celui qui doit faire la preuve qu'il vit selon son rang, ce qui l'oblige à être toujours en représentation, visible, aux yeux de tous, dans un monde ouvert le plus largement possible puisque le prestige y est renommée. Point n'est besoin dans les sociétés aristocratiques d'afficher un statut auprès de ses pairs, puisque celui-ci est octroyé en tant que privilège héréditaire. La conception du vivre bourgeoisement évite en revanche toute manifestation ostentatoire, tout en supposant de dépenser pour les superflus plus que pour le nécessaire. Il y va moins du prestige *stricto sensu* que de la dignité acquise par le mérite, et d'une éducation morale faite de valorisation qui distingue, subtilement et de manière non conventionnelle et invisible pour qui ne la partage pas. L'important pour le bourgeois est en effet d'être reconnu par le bourgeois et de tisser des connivences en monde clos.

Le prestige serait-il donc résiduel dans les sociétés contemporaines, la dimension d'un savoir-faire suranné ou sourcilieux, précieux puisque le temps passé est désormais une valeur hautement monétisée ? Les modalités d'évaluations objectives, reposant sur des indicateurs chiffrés, n'ont-elles pas pour effet de discréditer les formes d'évaluation subjectives, fondées sur les rumeurs et la réputation, qui fondaient les échelles relatives du prestige (C. Constans et I. Rivoal) ? Le prestige n'est cependant pas une notion anachronique, même s'il convient probablement d'en redéfinir les contours et d'en sonder les reconfigurations. Nous avons inauguré cet article par une liste de quatre termes portant « charge de prestige » en même temps qu'ils spécifiaient des dispositions sociales particulières (accomplissement, déférence, honneur, charisme). A cette liste il conviendrait certainement d'ajouter excellence et popularité en tant que notions enfermant une charge de prestige selon nos sensibilités contemporaines. L'excellence est en effet un terme indexé sur l'univers managérial et que l'on utilise pour qualifier des choses

³⁹ ELIAS [1969] 1993.

⁴⁰ AUGUSTINS 2006, p. 60-63. L'auteur reconnaît s'être fortement inspiré de l'ouvrage de Goblot, *La barrière et le niveau*, paru en 1925, dans l'élaboration de ses propositions.

extrêmement variées à seule fin de valorisation⁴¹. Obtenir un label « d'excellence » équivaut à se positionner dans l'élite du domaine, une ressource que beaucoup d'institutions revendiquent afin d'acquérir un minimum de visibilité sinon un peu de prestige. Puisqu'en effet, le prestige contemporain tend désormais à dépendre de la capacité à « faire spectacle » - et pour ce faire à disposer des bons outils de communication. Quant à la popularité, elle est certainement l'expression la plus paradoxalement démocratique du prestige puisqu'indexée sur un bilan comptable de la visibilité d'une personne, d'un événement ou d'une création. Être « populaire » dans les collèges américains repose effectivement sur un principe de distinction sociale, puisque cette qualité suppose d'être remarqué par un maximum de personnes – susceptible de devenir une « clientèle – et confère un prestige généralement rendu manifeste par le nombre de conquêtes réalisées. La popularité est aussi devenue la mesure d'évaluation fondamentale de l'espace indifférencié et invisible par définition qu'est internet. Chacun peut y connaître sa minute (subjective) de gloire, comme l'avait anticipé Andy Warhol dans les années 1960, lorsqu'il a déclaré : « Dans le futur, chacun aura droit à 15 minutes de célébrité mondiale » (Warhol, 1969).

Bibliographie

- AGLIETTA M. (2012), « Universalité et transformation de la monnaie » in PION P. et FORMOSO B. éd. (2012), *Monnaie antique, monnaie moderne, monnaies d'ailleurs... Métissages et hybridations*, Paris, De Boccard, p. 9-32.
- AUGUSTINS G. (2006), *Les marques urbaines du prestige. Le cas d'Evora au Portugal*, Nanterre, Société d'Ethnologie, Recherches thématiques 9.
- BAROIN C. et MICHEL C. éd. (2013), *Richesse et sociétés*, Paris, De Boccard. Colloque de la MAE 9.
- BOUGARD Fr., BÜHRER-THIERRY G. et LE JAN R. (2013), « Les élites du haut Moyen Âge. Identités, stratégies, mobilité », *Annales HSS*, 4, p. 1079-1112.
- BROWN P. ([1984] 1996), *Le Culte des saints. Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, Paris, Editions le Cerf.
- BOURDIEU P. (1994), *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.
- (2000), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil.
- (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- CARNEVALI G. (2008), Proust philosophe du prestige, in M. CARBONE et E. SPARVOLI (éd.), *Proust et la philosophie aujourd'hui*, Pise, ETS, p. 305-322.
- CHEDDADI A. (1980), « Le système du pouvoir en Islam d'après Ibn Khaldûn », *Annales ESC*, 35 (3-4), p. 534-550.
- COOLEY A. (2009), *Res Gestae Divi Augusti*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DUMONT L. ([1967] 1979), *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard.
- ELIAS N. ([1969] 1993), *La société de cour*. Paris, Flammarion, Champs.
- FERRARY J.-L. (2001), « À propos des pouvoirs d'Auguste », *CCG*, 12, p. 101-154.
- GAGE J. ([1935] 1977), *Res Gestae Divi Augusti*, Paris, Les Belles Lettres.

⁴¹ GRANGET 2009.

- GRANGET L. (2009), « Les universités en quête de prestige dans le grand jeu de la concurrence : le rôle de la communication marketing et l'impact des palmarès », *Communication et organisation*, 35, p. 149-157.
- JACOTOT M. (2012), « De la philologie à la sociologie : honneur et "capital symbolique" dans la Rome républicaine », *Anabases*, 16, p. 189-205.
- (2013), *Question d'honneur. Les notions d'honos, honestum et honestas dans la République romaine antique*, Rome, Ecole française de Rome, vol. 479.
- JAMOUS R. (1981), *Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Cambridge, Paris, Cambridge University Press, Editions de la MSH.
- JEHNE M. (2005), « Augustus in der Sänfte. Über die Invisibilisierung des Kaisers, seiner Macht und seiner Ohnmacht », in G. MELVILLE éd., *Das Sichtbare und das Unsichtbare der Macht. Institutionelle Prozesse in Antike, Mittelalter und Neuzeit*, Cologne-Weimar-Vienne, p. 283-307.
- KLINGENBERG A. (2011), *Sozialer Abstieg in der römischen Kaiserzeit. Risiken der Oberschicht in der Zeit von Augustus bis zum Ende der Severer*, Paderborn, Ferdinand Schöningh.
- LENSKI, G. E. (1966), *Power and Privilege. A Theory of Social Stratification*, New-York, Mc Graw-Hill book company.
- MAGDELAIN A. (1947), *Auctoritas principis*, Paris, Les Belles Lettres.
- MARTINEZ-GROS G. (2014), *Brève histoire des empires. Comment ils surgissent, comment ils s'effondrent*, Le Seuil.
- MOMMSEN Th. ([1865] 1883), *Res Gestae Diui Augusti*, Berlin.
- NICOLET Cl. (1967), *Rome au temps d'Auguste*, Paris, Hachette.
- PION P. et FORMOSO B. éd. (2012), *Monnaie antique, monnaie moderne, monnaies d'ailleurs... Métissages et hybridations*, Paris, De Boccard, Colloques de la MAE 8.
- PITT-RIVERS J. ([1977] 1997), *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Hachette.
- PRICE T. D. et FEINMAN G. M. (eds), *Foundations of Social Inequality*, New-York, London, Plenum Press.
- RAMSAY W.M. et von PREMERSTEIN A. (1927), *Monumentum Antiochenum. Die neugefundene Aufzeichnung der Res Gestae Diui Augusti im Pisidischen Antiochia*, Leipzig, Klio Beiheft.
- SCHEID J. (2007), *Res Gestae Diui Augusti*, Paris, Les Belles Lettres.
- SHILS E. (1968), « Deference », in JACKSON J. A. éd., *Social Stratification*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 104-132.
- WEBER M. ([1921] 1995), *Economie et sociétés*, vol. 1, Paris, Pocket/Agora.
- WEGENER B. (1992), « Concept and Measurement of Prestige », *Annual Review of Sociology*, 18, p. 253-280.
- WARHOL A. (1969), *Catalogue d'exposition du Moderna Museet à Stockholm*, février-mars 1968, Malmö, éd. Sydsvenska dagbladets.
- ZURBACH J. (2013), « La formation des cités grecques. Statuts, classes et systèmes fonciers », *Annales HSS*, 4, p. 957-998.